



COOPÉRATION FRANCE-QUÉBEC

PRIX DE THESE EN COTUTELLE 2012

France–Québec

Soucieux d'encourager la mobilité des doctorants entre la France et le Québec, le ministère des Relations internationales du Québec et le Consulat général de France à Québec offrent les *Prix de thèse en cotutelle*, qui récompensent les meilleures thèses produites dans le cadre d'une convention de cotutelle franco-québécoise. Ces prix d'un montant de 1 500 \$ CA chacun sont remis, chaque année, à un étudiant québécois et à un étudiant français. Ces prix peuvent s'ajouter aux bourses offertes dans le cadre du **Programme Frontenac** (programme de bourses de mobilité pour les doctorants inscrits en cotutelle de thèse franco-québécoise).

Pour participer à l'édition 2012 du concours, les candidats doivent avoir soutenu leur thèse en 2011 et soumettre personnellement leur candidature, au plus tard le 29 juin 2012¹, en joignant les documents suivants :

- résumé de la thèse (1 ou 2 pages),
- lien Internet vers la thèse de doctorat (optionnel),
- **curriculum vitae avec mention de la nationalité du candidat**,
- lettre de recommandation de chaque directeur de thèse,
- rapport sur la thèse rédigé par au moins un membre du jury extérieur aux établissements d'attache.

Ces documents doivent être envoyés simultanément, par courriel, aux deux endroits suivants :

Consulat général de France à Québec Service scientifique (Bureau de Montréal) Courriel : adjscience@consulfrance-quebec.org	Direction France Ministère des Relations internationales Courriel : direction.france@mri.gouv.qc.ca
--	---

Un accusé de réception vous sera transmis par courriel dès réception de votre dossier de candidature.

Les thèses soumises sont évaluées en fonction de leur excellence, de leur intérêt scientifique et de leur pertinence avec la coopération franco-québécoise. La remise des Prix de thèse en cotutelle se fera au Centre des sciences de Montréal, le mardi 2 octobre 2012, dans le cadre du Gala de l'ACFAS (Association francophone pour le savoir), auquel seront conviés les lauréats et leurs directeurs. Les lauréats retenus devront soumettre une copie de leur convention de cotutelle et accepter que leur nom et les renseignements sur leurs études soient diffusés notamment sur les sites Internet du ministère des Relations internationales et du Consulat général de France à Québec.

Les candidats français sont invités à consulter la section *Sciences et université* (Coopération scientifique et universitaire) du site Internet du Consulat général de France à Québec www.consulfrance-quebec.org

¹ Après cette date les candidatures ne pourront plus être acceptées. Il n'y aura aucune exception.